

2017

**Drug market and crime workbook
(Marché et criminalité)**

France

Rapport national 2017 (données 2016) à l'EMCDDA par le point focal français du réseau Reitox

Sous la direction de : Christophe Palle

Contributions aux workbooks

- 1.1 *Politique et stratégie nationale* : Cristina Díaz-Gómez
- 1.2 *Cadre légal* : Caroline Protais, Cristina Díaz-Gómez
- 2 *Usages de substances illicites* : Olivier Le Nézet, Agnès Cadet-Taïrou, Magali Martinez, Eric Janssen
- 3.1 *Prévention*: Carine Mutatayi, Caroline Protais
- 3.2 *Prise en charge et offre de soins* : Christophe Palle, Anne-Claire Brisacier, Caroline Protais
- 3.3 *Bonnes pratiques* : Carine Mutatayi
- 3.4 *Conséquences sanitaires et réduction des risques* : Anne-Claire Brisacier, Cristina Díaz-Gómez, Maitena Milhet, Thomas Néfau
- 4 *Marché et criminalité* : Michel Gandilhon, Magali Martinez, Thomas Néfau, Caroline Protais, Cristina Díaz-Gómez
- 5.1 *Prison* : Caroline Protais
- 5.2 *Recherche* : Isabelle Michot, Maitena Milhet

Relecture (version française) : Julie-Émilie Adès, Ivana Obradovic (OFDT) ; Nicolas Prisse, président de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, et les chargés de mission de la MILDECA

Relecture (version anglaise) : Julien Morel d'Arleux, Anne de l'Eprevier

Références bibliographiques : Isabelle Michot

Références législatives : Anne de l'Eprevier

Table of Contents

T0. Summary	3
T1. National profile	4
T1.1 Drug market	4
T1.2 Drug related crime	10
T1.3 Drug supply reduction activities	11
T2. Trends	12
T3. New developments	17
T4. Additional information	18
T5. Sources and methodology	18

T0. Summary

- National profile
- Domestic drug market (domestic production/cultivation; trafficking routes for imported drugs) (a summary of T1.1.1 & T1.1.2)

L'herbe de cannabis est la seule substance illicite dont on observe la production en France. Alors que la culture d'herbe était majoritairement le fait de petits cultivateurs autosuffisants, la situation a commencé à changer, à partir de 2011, avec l'apparition de *cannabis factories* tenues par le crime organisé et l'investissement de particuliers dans la culture commerciale.

La France, compte tenu de sa position géographique au cœur de l'Europe occidentale, est une zone de transit pour les principales substances illicites (cannabis, cocaïne, héroïne, drogues de synthèse) produites dans le monde. Elle l'est aussi par ses départements d'outre-mer situés sur le continent américain (Guadeloupe, Martinique et Guyane) à proximité des grandes zones de production et de transit de la cocaïne (Colombie, Venezuela).

La résine de cannabis consommée en France provient du Maroc, le plus souvent via l'Espagne tandis que l'herbe de cannabis provient principalement d'Espagne, des Pays-Bas et de Belgique. De nouvelles routes de trafic émergent, par l'intermédiaire de la Libye pour la résine de cannabis et de l'Albanie pour l'herbe de cannabis.

La cocaïne consommée en France provient essentiellement de Colombie. Elle transite essentiellement au sud par l'Espagne et au nord par les Pays-Bas (Rotterdam) et la Belgique (Anvers). Depuis quelques années la cocaïne, transitant par le Venezuela, puis les Antilles françaises, pénètre sur le continent européen par le port du Havre. Depuis deux ans, le trafic de « mules » empruntant la voie aérienne entre la Guyane et la métropole est aussi en forte augmentation.

L'héroïne consommée en France provient majoritairement d'Afghanistan (héroïne brune) et transite *via* la route des Balkans (Turquie, Grèce, Albanie). Les Pays-Bas, devant la Belgique, sont la plate-forme principale où les trafiquants français s'approvisionnent.

Les drogues de synthèse (MDMA/ecstasy, amphétamines) consommées en France proviennent également principalement des Pays-Bas

- National drug law offences (main drugs linked to offences; distinguishing between possession/use, trafficking, cultivation/production) (a summary of T1.2)

En 2016, le nombre total de personnes mises en cause pour usage de stupéfiants en France est d'environ 160 000. En dehors de ces infractions pour usage (83 % de l'ensemble), les services de la police et de la gendarmerie ont mis en cause 16 487 personnes pour usage-revente et 13 515 pour trafic-revente sans usage de stupéfiants. En 2010, 90 % des interpellations concernaient l'usage simple de cannabis, 5 % celui d'héroïne et 3 % celui de cocaïne.

- Key drug supply reduction activities (summary of T1.3)

Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 (MILDT 2013), et sa déclinaison dans le Plan d'actions 2016-2017 (MILDECA 2016), comprend un axe relatif à l'intensification de la lutte contre le trafic, avec les objectifs principaux suivants : Agir en amont des trafics : notamment en renforçant la coopération internationale et les capacités de contrôle, et en mutualisant les renseignements ; en renforçant la lutte contre le blanchiment des capitaux illicites et l'approche patrimoniale des enquêtes judiciaires ; en intensifiant la lutte contre la cannabis culture ; en accroissant la surveillance de l'utilisation du vecteur Internet et la lutte contre l'offre de produits illicites en ligne; en coupant les routes du trafic international de cannabis et de cocaïne en Méditerranée et dans la mer des Antilles

T1. National profile

The purpose of this profile is to provide a commentary on the drug supply chain within your country.

T1.1 Drug market

The purpose of this section is to summarise the basic structure of the drug market in your country. Namely it should provide a commentary on

- Sources of drugs in your country: international sources of the drug, trafficking routes, domestic production/cultivation
- Information available on the wholesale drug market
- Information available on the retail drug market
- The numerical data submitted through ST11, ST13, ST14, ST15, ST16

Note: Please focus on the main/most important drugs in your country.

Please structure your answers around the following questions.

T1.1.1 Please describe any domestic production of drugs within your country by drug. For synthetic drugs please include also processing stages such as tableting operations.

L'herbe de cannabis est la seule substance illicite dont on observe la production en France. Alors que la culture d'herbe était majoritairement le fait de petits cultivateurs autosuffisants, la situation a commencé à changer, à partir de 2011, avec l'apparition de *cannabis factories* tenues par le crime organisé et l'investissement de particuliers dans la culture commerciale.

Différents types de producteurs d'herbe peuvent être distingués :

- Des petits cannabiculteurs, dont le nombre est estimé à 80 000 personnes (OFDT 2015), produisant pour leur propre compte ou celui d'un entourage proche et n'ayant recours qu'à cette modalité d'approvisionnement.
- Des particuliers se lançant dans la production commerciale d'herbe de cannabis à relativement grande échelle (plusieurs dizaines de plants).
- Des groupes criminels installant de véritables unités de production (*cannabis factories*) pouvant compter plusieurs milliers de plants (Weinberger 2011), avec l'implication de plus en plus marquée de groupes issus des banlieues dites « sensibles » et plutôt spécialisés à l'origine dans l'importation et la distribution de résine de cannabis.

T1.1.2 Please comment on any available information on the routes of trafficking for drugs imported into your country whether in transit or not.

Information relevant to this answer includes:

- origin
- most recent country prior to your country
- any other information on trafficking routes as well as the mode of transport

La France, du fait de sa position géographique qui la situe au cœur de l'Europe occidentale est un lieu de transit de certaines drogues illicites. Dans le sens sud-nord, elle constitue un lieu de passage de la résine de cannabis, produite au Maroc et transitant par l'Espagne (où elle est stockée et redistribuée), afin d'alimenter notamment les marchés du nord de l'Europe. Dans le sens nord-sud, la France voit passer sur son sol des cargaisons de drogues de synthèse (ecstasy, MDMA) produites aux Pays-Bas et en Belgique, destinées à l'Espagne ou à l'Italie. Il en est de même pour l'héroïne, stockée aux Pays-Bas (Rotterdam, Maastricht, etc.), qui transite pour atteindre les marchés espagnol et italien.

Cannabis

La résine de cannabis consommée en France provient du Maroc, le plus souvent via l'Espagne. Elle peut arriver également directement du Maroc via notamment la ligne maritime Tanger-Marseille.

L'herbe de cannabis saisie en France, outre celle produite sur le territoire national, provient principalement d'Espagne, et dans une moindre mesure des Pays-Bas et de Belgique.

Depuis deux ans, les routes de la résine de cannabis destinée au marché européen et français se modifient. Ainsi, les trafiquants, profitant de l'effondrement de l'État, utiliseraient de plus en plus la Libye comme zone de transit, comme en témoigne l'ampleur des saisies réalisées en Méditerranée orientale depuis 2014.

Plus marginalement, émergent en France un marché de résine de cannabis en provenance d'Afghanistan et un marché d'herbe de cannabis en provenance d'Albanie, pays qui est en train de devenir un producteur majeur de cette substance en Europe.

Cocaïne

La cocaïne consommée en France provient essentiellement de Colombie, plus gros producteur mondial. Elle transite essentiellement au sud par l'Espagne et au nord par les Pays-Bas (Rotterdam) et la Belgique (Anvers). Il semble que depuis quelques années le port du Havre soit en train de devenir une porte d'entrée majeure de la cocaïne sur le territoire français. Cette évolution s'explique par les connexions entre le port de Fort-de-France et le Havre dans un contexte où les Antilles françaises deviennent une zone rebond majeure de la cocaïne destinée à la France et l'Europe (Gandilhon 2014a; Gandilhon and Weinberger 2016). Le produit part de Colombie, transite par le Venezuela (Weinberger 2013), et atteint la Martinique en passant par la mer des Antilles. La Guyane s'affirme de plus en plus comme une source importante de la cocaïne destinée à la France voire au marché européen (voir T3).

Depuis deux ans, le trafic de « mules » empruntant la voie aérienne entre la Guyane et la métropole est en forte augmentation.

Héroïne

L'héroïne consommée en France provient majoritairement d'Afghanistan (héroïne brune) et transite *via* la route des Balkans (Turquie, Grèce, Albanie). Il existe également des importations d'héroïne blanche en provenance du Triangle d'or (Thaïlande, Birmanie, Laos), mais le phénomène est mal connu, du fait de son caractère marginal.

Depuis quelques années, une partie de l'héroïne afghane emprunte des routes africaines (Tchad, Niger, Mali) et passe par le port de Dakar au Sénégal pour atteindre directement la France. Les Pays-Bas, devant la Belgique, sont la plate-forme principale où les trafiquants français s'approvisionnent.

Amphétamines et MDMA/ecstasy

Les drogues de synthèse (MDMA/ecstasy, amphétamines) consommées en France proviennent essentiellement des Pays-Bas, première zone de production en Europe occidentale. La France est également un pays de transit pour les trafiquants qui ciblent en particulier le Royaume-Uni et l'Espagne.

Nouveaux produits de synthèse (NPS)

Les NPS, qui alimentent le marché français *via* le web, sont essentiellement fabriqués en Asie, notamment en Chine et en Inde.

T1.1.3 Please comment on any available contextual information on trafficking within your country.

Information relevant to this answer includes:

- range and relative importance of different products
- size of transactions
- smuggling methods
- organisation

Les marchés du cannabis, de la cocaïne et de l'héroïne sont les trois plus gros marchés de drogues illicites en France. En 2015, le chiffre d'affaires global des drogues illicites (cannabis, cocaïne, héroïne, MDMA/ecstasy, amphétamines) est estimé à 2,34 milliards d'euros (Mds€) [fourchette basse : 1,53, fourchette haute : 3,15] (Ben Lakhdar *et al.* 2015). Le marché du cannabis (résine et herbe) atteint un volume annuel consommé d'environ 154 tonnes pour un chiffre d'affaires de 1,12 Mds€ (entre 0,81 et 1,42 Mds€), soit près de la moitié du chiffre d'affaires de l'ensemble des drogues illicites en France. Le deuxième marché, celui de la cocaïne, s'élèverait à une quinzaine de tonnes pour un chiffre d'affaires estimé à 0,90 Mds€ (entre 0,50 et 1,3 Mds€). Le marché de l'héroïne est le troisième grand marché. Les quantités consommées s'élèveraient entre 5,1 et 8,2 tonnes pour un chiffre d'affaires se situant dans une fourchette comprise entre 204 et 329 millions d'euros (M€ ; estimation moyenne : 266,5 M€).

Le marché de ces drogues est contrôlé pour le stade du gros et du semi-gros par des organisations criminelles relevant du grand banditisme. Les services de police soulignent la mainmise du milieu maghrébin (spécialisé dans la résine de cannabis) sur le trafic de cocaïne, au détriment du milieu corso-marseillais. L'explication réside dans le fait qu'une bonne partie de la cocaïne destinée aux marchés européen et français transite par l'Afrique de l'ouest et le Maghreb. Elle est stockée dans le sud de l'Espagne où les bandes criminelles françaises sont bien implantées via notamment leurs investissements dans le secteur immobilier. Les observations policières font également état de l'importance croissante de Barcelone pour le crime organisé français comme marché de gros secondaire de la résine de cannabis.

Le deuxième facteur tient dans la demande, en augmentation en France, et dans la pluralité des milieux sociaux qui consomment la cocaïne. Depuis quelques années, des réseaux implantés dans certains quartiers à forte proportion d'habitat social et spécialisés dans la résine de cannabis ciblent les milieux populaires. Par exemple à Marseille, la cocaïne est présente et disponible dans la totalité des points de vente situés dans les quartiers du nord de la ville spécialisés dans la revente de résine et d'herbe de cannabis.

À côté de ces « gros » réseaux existe une myriade de petites filières de trafic dirigées par des usagers-revendeurs, lesquels s'approvisionnent directement aux Pays-Bas et en Belgique.

Une analyse récente de la situation dans les départements français d'Amérique (DFA : Martinique, Guadeloupe et Guyane) permet de dresser un constat actualisé en matière de trafic international, bien que les évolutions décrites ne couvrent pas que l'année 2015 et résultent de mutations antérieures.

La Martinique et la Guadeloupe ne sont plus seulement des zones de consommation de cocaïne basée (crack) mais jouent aujourd'hui un rôle de plus en plus important dans l'alimentation du marché métropolitain. Les services de police estiment en effet qu'entre 15 % et 20 % des saisies annuelles sur l'ensemble du territoire français proviendraient de ces deux départements.

En Guyane, département enclavé entre le Suriname et le Brésil, et doté d'une large façade maritime s'ouvrant sur l'Atlantique, le trafic de cocaïne s'amplifie. La topographie du département présente de multiples avantages pour les trafiquants, notamment un réseau fluvial très dense et la forêt équatoriale couvrant près de 90 % de la superficie du territoire. Comme en Martinique et en Guadeloupe, c'est à partir du début des années 1990 que le trafic de cocaïne en direction de l'Europe s'est lentement développé pour littéralement exploser depuis cinq ans. Cette attractivité est attestée par l'augmentation importante et régulière des saisies réalisées à la fois localement et en métropole.

Deux changements principaux peuvent expliquer cette évolution. D'une part, à la fin des années 1990, l'émergence de la route ouest-africaine vers l'Europe passant en partie par la Guyane et destinée à contourner les dispositifs de sécurité mis en place par l'Union européenne. D'autre part, le renforcement du contrôle de la route aérienne reliant Paramaribo, la capitale du Suriname, et Amsterdam. Du fait de dispositifs sécuritaires plus

vulnérables, la Guyane constitue en effet, pour le crime organisé surinamien, un point stratégique pour l'exportation de cocaïne, via Cayenne et son aéroport international. Néanmoins, depuis quelques années, une autonomisation des bandes criminelles de Guyane française s'est opérée. Elles recrutent des « mules » françaises pour partir vers Paris, afin de s'implanter dans des villes métropolitaines de petite et moyenne importance. La cocaïne transitant par la Guyane est équivalente en qualité (pureté de 70 % minimum) mais deux fois moins chère (5 000 euros en moyenne le kg) que celle acquise aux Antilles ou en République dominicaine. Au regard de ce prix et compte tenu de la précarité des habitants, la filière guyanaise pourrait prendre de plus en plus d'ampleur dans les années à venir (Gandilhon *et al.* 2016). Des phénomènes similaires à ceux qui ont cours en Martinique sont à l'œuvre, avec l'émergence d'un marché local et de trocs de résine de cannabis contre de la cocaïne.

Par ailleurs, le port du Havre, du fait de sa connexion avec le port martiniquais de Fort-de-France et de son statut de premier port français pour le trafic de conteneurs, constitue de plus en plus une porte d'entrée majeure de la cocaïne sur les marchés français et européen à l'image d'autres grands ports du nord de l'Europe, tels Rotterdam et Anvers.

Les services répressifs notent une augmentation des trafics de cocaïne par voie postale avec comme zone source les territoires et départements d'outre-mer comme la Guyane et les Antilles (Guadeloupe et Martinique). Néanmoins, le vecteur privilégié reste les « mules » transportant *in corpore* de petites quantités de la substance.

Le marché de l'héroïne est contrôlé en France par des organisations criminelles turques et albanaises. À l'instar de ce qui se passe pour la cocaïne, le rôle des micro-réseaux d'usagers-revendeurs, s'approvisionnant aux Pays-Bas et en Belgique, est important pour expliquer la disponibilité de l'héroïne en France et notamment dans le nord-est du pays, où les usages dans les zones rurales et périurbaines sont importants (Gandilhon and Cadet-Taïrou 2015). Depuis trois ans, on assiste à une implantation significative de groupes criminels albanais dans la région lyonnaise investis à la fois dans le marché de gros et de détail.

T1.1.4 Please comment on available information on the wholesale drug and precursor market.

Information relevant to this answer includes:

- range and relative importance of different products
- size of transactions
- common prices
- product transformation
- adulteration
- the nature and organisation of buyers, sellers and intermediaries

La France n'étant pas une zone de production de drogues de synthèse, les problématiques liées aux précurseurs chimiques sont marginales (Gandilhon 2014b).

En matière de marchés de gros, le fait majeur réside dans le contrôle croissant du marché de la cocaïne par les organisations criminelles importatrices de résine de cannabis.

En 2016, le prix médian du kilogramme de cocaïne s'élève en France métropolitaine à 34 000 euros (€). En outre, un marché de gros existe, notamment dans les Antilles françaises, où les prix sont beaucoup plus bas, puisque les dealers peuvent y obtenir le produit aux prix de 6 000 euros à 9 000 euros le kg.

En 2016, le prix de gros de la résine de cannabis atteint 2000 euros le kg, 3000 euros pour l'herbe et 15 000 euros pour l'héroïne (données OCRTIS 2017).

T1.1.5 Please briefly comment on available information on the retail drug market.

Information relevant to this answer includes:

nature and organisation of buyers, sellers and intermediaries; range and relative importance of different products; size of transactions; common prices; purity of products; market locations and settings

Le marché de détail des drogues illicites en général est contrôlé par deux grands types d'organisation :

- des réseaux dits « de cité », implantés dans les quartiers périphériques des grandes métropoles, investis soit dans la vente en gros soit de détail ;
- des réseaux d'usagers-revendeurs plus ou moins professionnalisés.

Néanmoins, ces dernières années, l'offre de drogues en France a été affectée par plusieurs phénomènes : la mise en place à partir de 2012 des zones de sécurité prioritaires (ZSP)¹, qui a entraîné une certaine forme de dissémination des trafics avec des modalités d'organisation différentes, et l'émergence du *deep web* avec une offre sans cesse croissante de produits sur Internet (voir T2.1).

Cannabis

En 2016, d'après l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS), le prix médian de l'herbe de cannabis s'établit à environ 9 € par gramme, pour une fourchette comprise entre 7 € et 10 €. Celui de la résine de cannabis s'élève à 7 € (voir tableau en T2.1).

La teneur moyenne en THC des saisies de résine de cannabis atteint 23 % en 2016, tandis que celle de l'herbe est de 11.4 % (données issues du fichier STUPS[®]). Parmi les 30 échantillons de cannabis collectés par le dispositif SINTES de l'OFDT (21 sous forme de résine et 9 sous forme d'herbe), le taux moyen de THC était de 30 % pour la résine et 9 % pour l'herbe.

Cocaïne

Le prix du gramme de chlorhydrate de cocaïne en 2016 s'élève à 65 € et le taux moyen de pureté des échantillons saisis dans la rue (< 10 g) se situe à 51 %. Le taux de pureté moyen relevé sur les échantillons de cocaïne collectés par SINTES (n=52) est plus élevé (68 %).

Héroïne

Le prix médian du gramme d'héroïne brune tourne autour de 35 €. Les échantillons saisis par la police dans la rue (<10g) présentent un taux de pureté moyen de 13 % et ceux collectés dans le cadre de SINTES (n=57) de 15 %.

MDMA/ecstasy

Il est nécessaire de distinguer la forme galénique sous laquelle le produit est vendu : comprimé, poudre et cristal.

En 2016, selon l'OCRTIS, le prix moyen pour un gramme de crystal/poudre s'établit à 54 €, et à 10 € pour un comprimé d'ecstasy, ce prix de détail ne traduisant cependant pas complètement la réalité du marché puisque les usagers ont tendance, pour faire baisser le prix unitaire du comprimé, à acheter des lots de plusieurs dizaines de comprimés. Ces achats permettent ainsi de faire baisser le prix du comprimé à 2,5 €. Le taux de pureté des échantillons collectés par la police dans la rue (<10 g) sous forme de crystal/poudre était de 79 % et de 78 % pour ceux collectés par SINTES. Concernant les comprimés (ecstasy), le contenu en MDMA était de 131 mg pour ceux collectés par la police et de 99 mg pour ceux collectés par SINTES.

En 2014, une investigation spécifique avait montré une grande variabilité dans la masse des comprimés, qui allait de 186 mg à 457 mg, et la quantité de MDMA contenue (de 50 mg à 280 mg) (Néfau *et al.* 2015).

New psychoactive substances (NPS)

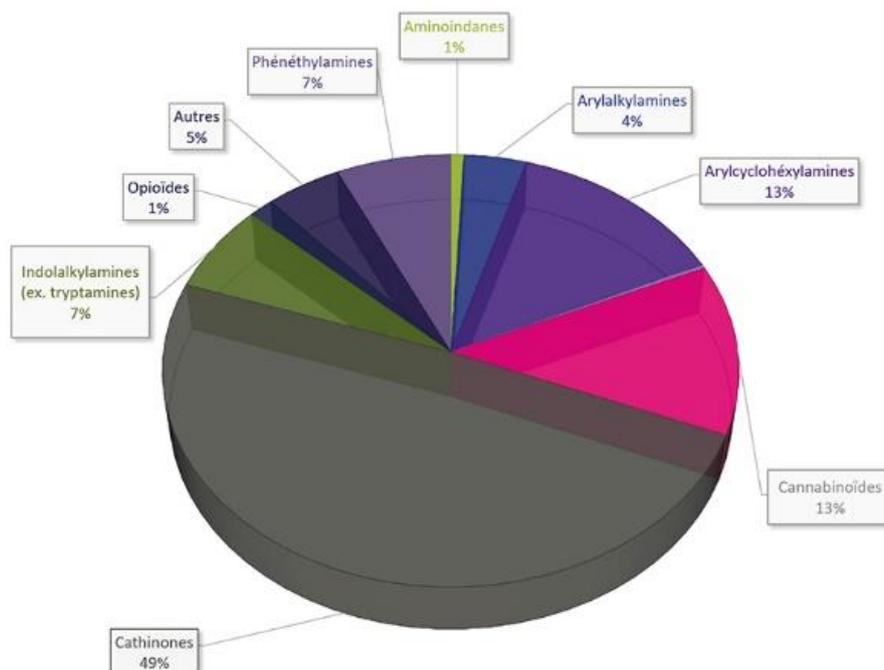
En 2016, on dénombre 1216 saisies ou contrôles² liés à 124 NPS différents³. La famille des cathinones est la plus représentée (554 saisies portant sur 46 molécules), devant les arylcyclohexylamines (152 portant sur 2 molécules différentes seulement) et en troisième position les cannabinoïdes de synthèse (144 saisies avec 21 molécules différentes identifiées).

Sur les trois dernières années, ce sont les cathinones et les cannabinoïdes qui ont été les plus saisis, en concurrence avec une famille de substances psychédéliques. En 2016, la place importante des arylcyclohexylamines est due avant tout à des saisies de kétamine. Le classement des molécules en fonction du volume de saisie (poids) modifie la hiérarchie des produits. Ainsi, les molécules qui sont le plus présentes sont surtout les psychédéliques, tels que la DOC (33,14 % du volume kilo), la kétamine (27,79 %), le 1p-LSD (7,79 %) puis la mexedrone et la DMT (environ 5% chacun). La 3-MMC ne représente que 1,8 % du volume totale des saisies, quantifiées en kilo.

Concernant les produits, la 3-MMC reste la molécule la plus saisie (169 saisies pour un poids total de 10,9 kg⁴), devant la 4-MEC (125 pour 1,021 kg). Viennent ensuite la kétamine (120 saisies), l'éthylphenidate (84 saisies) et la DMT, (67 saisies représentant 27 kg). Le marché de NPS paraît très stable, avec la présence très marquée, déjà observée en 2015 et qui se confirme en 2016, de produits avec des effets dissociatifs ou proches du LSD.

Parmi les cannabinoïdes de synthèse, le 5F-AKB-48, souvent rencontré en 2015, est en troisième position (14 saisies avec un poids de 0,016 kg en moyenne). Les cannabinoïdes de synthèse les plus souvent saisis sont les AB-FUBINACA (26 saisies avec un poids de 6.4 kg en moyenne) and JWH-122 (14 saisies également, pour 0,044 kilo).

IMPORTANCE DES FAMILLES CHIMIQUES EUROPÉENNES SELON LEUR POURCENTAGE SUR LE NOMBRE TOTAL DE SAISIES (N= 1211)



Un événement inhabituel s'est déroulé sur Marseille, qui amène à s'interroger sur les pratiques des filières de revente. Il s'agit de la revente d'une cocaïne comprenant un nombre élevé de produits de coupe (usuels ou plus rares), et notamment un taux d'UR-144 supérieur à des seuils de simple contamination. Une saisie de plusieurs kilos a eu lieu sur un site de conditionnement. Une collecte SINTES réalisée en 2013 avait déjà montré la même composition.

L'UR-144 est un cannabinoïde de synthèse dont les « forumeurs » se sont soudainement détournés cette même année, suite à la publication d'un article scientifique démontrant ses effets nocifs à court terme.

¹ Les ZSP recouvrent des territoires où les taux de délinquance et de criminalité sont élevés et où les forces de l'ordre sont particulièrement mobilisées.

² Une substance, lorsqu'elle n'est pas classée comme stupéfiant, peut malgré tout être retirée du fret postal/express afin d'en limiter sa diffusion. Dans ce cas l'acte est considéré comme un contrôle et n'est pas comptabilisé dans les saisies.

³ Les données présentées portent sur les substances synthétiques et excluent les plantes ou extraits considérés comme des nouvelles substances psychoactives (NSP) au sens de l'EMCDDA. S'ils étaient pris en compte, ils surpasseraient quantitativement les produits synthétiques, étant donnée notamment l'importance de la circulation de khat entre les Pays-Bas et le Royaume-Uni. En dehors du khat, les autres plantes cataloguées comme NSP et identifiées en France dans le cadre de trafics sont l'harmine, le kratom et l'ibogaïne.

⁴ Sur le nombre total de saisies et de contrôles, 21 % ne sont pas quantifiés (en poids ou en volume). Cependant, il est très probable que ces cas concernent avant tout de très faibles quantités. Par ailleurs, une majorité des saisies et des contrôles ont une autre destination que la France, notamment lorsqu'il s'agit d'une quantité supérieure à 1 kg.

T1.2 Drug related crime

The purpose of this section is to provide a commentary on the context and possible explanations of drug law offences within your country.

Please structure your answers around the following questions.

T1.2.1 Please comment on drug law offences data.

Please structure your response around supply data (if possible distinguish between trafficking, cultivation/production, wholesale/ retail, and other supply offences) and possession/use data.

En 2016, le nombre total de personnes mises en cause pour usage de stupéfiants en France (métropolitaine et outre-mer) est d'environ 160 000. En dehors de ces infractions pour usage (83 % de l'ensemble), les services de la police et de la gendarmerie ont mis en cause 16 487 personnes pour usage-revente et 13 515 pour trafic-revente sans usage de stupéfiants. En 2010, dernière année pour laquelle on dispose du détail par produit, 90 % des interpellations concernaient l'usage simple de cannabis, 5 % celui d'héroïne et 3 % celui de cocaïne. L'usage illicite de stupéfiants (tous produits confondus) était en cause dans 8 interpellations pour infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS) sur 10.

En 2015, les condamnations prononcées pour ILS représentent 11 % de l'ensemble de celles inscrites au casier judiciaire, soit plus de 64 000, majoritairement pour usage illicite (voir T3.2 du workbook Cadre légal). Le nombre de compositions pénales s'élèvent à 8 200.

T1.2.2 Optional. *If possible summarise any available data on drug related crime outside of drug law offences (i.e. possession/supply), e.g. money laundering, crimes undertaken under the influence of drugs (e.g. driving under the influence of drugs) or as a result of the use of drugs, crimes committed to fund drug use, crimes between drug market actors (e.g. violent crime, including homicide).*

La conduite après avoir fait usage de stupéfiants constitue un délit en France depuis 2003. Ce contentieux ne représente que 4 % de l'ensemble des délits inscrits au casier judiciaire (10 % des délits de la sécurité routière), mais son nombre ne cesse d'augmenter (près de 20 500 en 2015 contre 5 200 en 2007). À titre de comparaison, en 2015 le contentieux relatif à l'alcool au volant représente 44.3 % des 263 029 délits de la sécurité routière.

T1.3 Drug supply reduction activities

The purpose of this section is to summarise the drug law enforcement activities for drug supply reduction.

Please structure your answers around the following questions.

T1.3.1 Please comment on drug supply reduction activities within your country.

Please structure your response in terms of

- a) the key priorities of supply reduction
- b) areas of activity of supply reduction
- c) organisational structures/co-ordinating bodies

Please note that information on specialist drug law enforcement (eg. drug squads) is part of a separate focused data collection.

Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 (MILDT 2013), et sa déclinaison dans le Plan d'actions 2016-2017 (MILDECA 2016), comprend un axe relatif à l'intensification de la lutte contre le trafic, avec les objectifs suivants :

- Agir en amont des trafics : notamment en renforçant la coopération internationale et les capacités de contrôle, et en mutualisant les renseignements ;
- Adapter la réponse publique à l'échelle des trafics de stupéfiants : trafics impliquant des mineurs, trafics au niveau local dans les « zones de sécurité prioritaires » (ZSP, voir T1.1.5 ci-dessus) et dans le milieu carcéral (actions 5.4 à 5.7 du Plan d'actions 2016-2017), trafics à l'échelle internationale ;
- Renforcer la lutte contre le blanchiment des capitaux illicites et l'approche patrimoniale des enquêtes judiciaires (actions 5.8 et 5.9) ;
- Agir sur les grandes tendances émergentes en matière de production et d'offre : intensifier la lutte contre la cannabiculture (action 5.10), la contrebande de tabac (action 5.11), les drogues de synthèse (action 5.3 Accroître la surveillance de l'utilisation du vecteur Internet et la lutte contre l'offre de produits illicites en ligne) et le détournement de précurseurs chimiques (action 5.12) ;
- Promouvoir une action ciblée de lutte contre le trafic de stupéfiants en outre-mer (action 4.3 : Renforcer la lutte contre le trafic inter-îles dans les Antilles / action 4.4 : Renforcer l'action du Centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD) de Fort-de-France à destination des États voisins des départements français d'Amérique).

Concernant l'aspect opérationnel, compte tenu de la nature du marché des drogues en France, les services d'application de la loi sont focalisés sur le démantèlement des structures criminelles importatrices de résine de cannabis et de cocaïne. Une des

principales priorités de la France est de couper les routes du trafic international de cannabis et de cocaïne en Méditerranée et dans la mer des Antilles. Pour ce faire, elle participe à des structures internationales de coopération comme le MAOC-N (*Maritime Analysis and Operation Center for Narcotics*) et le CECLAD-M (Centre de coordination pour la lutte anti-drogues en Méditerranée).

Dans la mer des Antilles, le gouvernement français a créé en 2004 l'antenne « Caraïbe » de l'OCRTIS, laquelle est installée à Fort-de-France. Il s'agit, comme son homologue métropolitain, d'une structure interministérielle, comprenant des représentants de la gendarmerie, de la Marine nationale, des douanes et de la police, ainsi que des officiers de liaison de trois pays étrangers (Grande-Bretagne, États-Unis, Espagne). L'antenne collabore aussi avec d'autres structures de lutte contre le trafic, notamment le JIATF-S (*Joint Inter-Agency Task Force South*), une entité interministérielle nord-américaine de lutte contre le trafic dont le champ d'activité couvre entre autres la mer des Antilles.

Compte tenu de la nature essentiellement maritime du trafic, la Marine nationale est le bras armé opérationnel majeur pour les opérations en haute mer. Le Centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD), basé à Fort-de-France, a pour sa part la mission de former les agents et d'améliorer la coopération internationale dans la lutte contre les trafics, notamment par des échanges de savoir-faire avec les autres pays des Caraïbes et d'Amérique latine. Il rassemble des représentants des administrations publiques françaises impliquées dans la lutte contre les drogues (douane, gendarmerie et police, justice et santé).

L'autre axe de la lutte contre le trafic de drogues est la saisie et la confiscation des avoirs criminels accumulés par les trafiquants et, à cette fin, la France, depuis 2010, s'est dotée d'une Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC¹) une structure ayant pour mission d'aider les magistrats à lutter efficacement contre l'économie souterraine. Dans son rapport d'activité 2013, l'AGRASC annonce avoir reversé 5,9 millions d'euros au fonds de concours « stupéfiants » depuis 2011.

T2. Trends

The purpose of this section is to provide a commentary on the context and possible explanations of trends in drug markets and crime within your country.

Please structure your answers around the following questions.

T2.1 For the most important drugs in your country, please comment on the possible explanations of short-term trends (5 years) and/or long-term trends (greater than 5 years) in the following aspects of the drug market:

- seizures (by weight bin if possible)
- price (wholesale and retail if possible)
- purity (wholesale and retail if possible)

Examples: changes in police practices, patterns of drug use, interruptions to the supply of drugs or the emergence of substitutes or alternatives.

Ces dernières années, l'offre de drogues en France a été affectée par plusieurs phénomènes : la mise en place à partir de 2012 des zones de sécurité prioritaires (ZSP), qui a entraîné une certaine forme de dissémination des trafics avec des modalités d'organisation différentes, et une offre sans cesse croissante de produits sur Internet *via* le *deep web*. Concernant le premier point, très visible à Metz ou à Paris, le démantèlement de gros points de deal a provoqué, au-delà des phénomènes de déplacement bien connus,

¹ http://www.justice.gouv.fr/art_pix/1_plaquette_agrasc_fr2.pdf

des mutations des réseaux. Ceux-ci se sont adaptés en rompant en partie avec le modèle des points de ventes structurés à partir du triptyque guetteurs / rabatteurs / revendeurs, où l'utilisateur se déplace vers le vendeur. Ils privilégient maintenant les contacts individuels par téléphone mobile. Les clients sont fréquemment relancés par SMS et la séparation entre le fournisseur et le revendeur est ainsi faite que le démantèlement de ce type de réseaux est très compliqué pour les forces de police. À Paris, cette pratique ne touche pas seulement la cocaïne, puisque les usagers peuvent également se voir proposer du crack, certains revendeurs se déplaçant pour livrer des « galettes ». À Metz, les observations ethnographiques indiquent l'émergence d'un véritable commerce autour de la revente de cartes SIM, dont la valeur marchande est proportionnelle au nombre de numéros de clients potentiels. La différence avec la capitale tient au fait que ces trafics touchent une clientèle plus pauvre et concerne plutôt l'héroïne.

La présence renforcée de forces de police et de militaires dans l'espace public liée à l'état d'urgence mis en place en France suite aux attentats du mois de Novembre 2015 a certainement contribué au développement des services de livraisons de drogues aux usagers (Cadet-Tairou *et al.* 2016).

À propos de l'émergence d'Internet comme vecteur privilégié du trafic, les forces de l'ordre (police, gendarmerie) et les usagers eux-mêmes témoignent du recours croissant à cette modalité de trafic, quoiqu'il soit plus difficile d'observer un phénomène qui est confiné à la sphère privée. Ce dernier ne concerne pas que les NPS, mais touche également des substances comme la cocaïne, la MDMA/ecstasy, l'héroïne, voire la méthamphétamine (Cadet-Tairou *et al.* 2015).

Cannabis

À l'image de ce qui se passe dans le reste de l'Europe, le marché du cannabis en France est en plein bouleversement. Celui-ci s'exprime notamment par l'augmentation de la production d'herbe de cannabis sur le sol français, qu'elle soit portée par des particuliers ou des organisations criminelles. En 2017, les saisies d'herbe de cannabis ont atteint un niveau historique avec plus de 18 tonnes. L'herbe représente désormais près de 26% des saisies totales de cannabis contre 22 % en 2016 et 6 % en 2012. L'importance croissante du marché de l'herbe en France est corroborée par l'ampleur des confiscations de plants, dont plus de 126 000 ont été saisis sur le territoire en 2016, un niveau qui reste très élevé, même s'il est en léger recul. L'autre fait marquant est la croissance très forte des taux de THC de la résine et de l'herbe, laquelle s'explique par la culture, en Europe comme au Maroc, de variétés hybrides de cannabis (Afsahi and Chouvy 2015; Stambouli *et al.* 2016). Ce recours croissant aux hybrides explique probablement, compte tenu du prix des semences et des coûts de production plus élevés, le niveau des prix de détail de l'herbe en France, qui n'a jamais été aussi élevé (9 € contre 7,5 € en 2011). Cette augmentation du prix de l'herbe trouve aussi ses origines dans le fait qu'une fraction croissante des consommateurs privilégie des produits qu'ils perçoivent comme étant de « bonne qualité ».

Cocaïne

Le marché de la cocaïne, porté par une demande en augmentation régulière depuis une vingtaine d'années, est très dynamique. En 2016, les saisies de cocaïne, quoique en baisse, restent à des niveaux très élevés et au-dessus de la moyenne observée (elle-même sans précédent en France, depuis le début de la décennie 2010) soit 8 tonnes. Les trois événements clés des dernières années sont la domination des réseaux de criminalité organisée qui importent de la résine de cannabis sur ce marché; la prolifération des vecteurs qui expédient la cocaïne en France (colis postaux, « mules », porte-conteneurs, internet, etc.) (voir T1.1.3) et la diversification des routes de la cocaïne avec l'émergence des Antilles françaises et de la Guyane française (voir T3) comme zone de développement et marché de gros secondaire. Les saisies de crack ont atteint plus de 8 kg en 2016, ce qui correspond aux niveaux moyens atteints depuis 2010. Le prix par gramme de chlorhydrate de cocaïne est resté stable par rapport à 2015.

Héroïne

Le marché de l'héroïne, compte tenu du nombre réduit de consommateurs, est relativement restreint. Toutefois, il est toujours présent, alimenté notamment par un trafic de « fourmis » transfrontalier dynamique en provenance des Pays-Bas et de Belgique. En 2016, les saisies d'héroïne sont en forte augmentation et dépasse la tonne.

La « qualité » du produit qui circulait en France était plutôt faible, ce qui a suscité chez certains usagers des reports sur les médicaments opiacés comme les sulfates de morphine (Cadet-Taïrou and Gandilhon 2014) et/ou la buprénorphine haut dosage (Subutex®). Mais les taux de pureté dans les saisies de la police ont légèrement augmenté depuis 2012 (données issues du fichier STUPS®), avec un prix médian du gramme d'héroïne brune en baisse de 10 % par rapport à 2010, qui s'expliquerait par la fin de la pénurie du produit observée dans d'autres pays européens.

Drogues de synthèse

Le marché des drogues de synthèse demeure dominé par la MDMA/ecstasy. On note toutefois depuis quelques années une évolution majeure avec le développement de la galénique « cristal », qui connaît un engouement certain auprès des jeunes générations (moins de 25 ans) fréquentant l'espace festif ; un phénomène qui transcende aussi bien les affiliations culturelles que les classes sociales. Par ailleurs, après des années de reflux, l'usage de comprimés fait un retour prononcé dans l'espace festif, qu'il relève du secteur commercial (clubs, discothèques) ou du milieu alternatif (free parties, teknivals, etc.). Ce retour est accompagné d'une véritable stratégie marketing de la part des producteurs, avec des comprimés plus gros, plus dosés et en trois dimensions (3D). Bien qu'une légère augmentation du taux moyen de MDMA par comprimés soit constatée, c'est surtout la masse croissante des comprimés depuis 2013 (passée de 279 mg à 316 mg) qui entraîne de fait une hausse de la quantité de MDMA par comprimé (125 mg contre 93 mg).

En outre, l'offre s'est organisée grâce à des micro-réseaux d'usagers-revendeurs qui s'approvisionnent en Belgique et aux Pays-Bas, où sont installées la plupart des unités de production européenne. L'augmentation des saisies de comprimés d'ecstasy en 2015 (voir tableau 1) atteste bien du dynamisme de ce marché, et leur prix est en nette hausse ces dernières années (à l'inverse de la forme « cristal », dont le prix au gramme est plutôt en diminution depuis 2010).

La méthamphétamine est quant à elle très peu disponible sur le marché français faute d'une offre structurée. Elle circule dans des milieux sociaux extrêmement restreints. En 2014 et 2015, toutefois, ce produit a été identifié dans la région de Bordeaux (Aquitaine) via le dispositif SINTES. Il provenait, selon les déclarations des usagers, d'achats sur le *deep web*, où il est négocié entre 20 et 30 euros en gélules et entre 80 et 120 euros au gramme.

Nouveaux produits de synthèse (NPS)

Alors que le nombre de saisies et contrôles de NPS était en hausse entre 2013 et 2014 (de 1 076 à 1 243), il diminue considérablement en 2015 (865). Par ailleurs, le nombre d'identifications de nouvelles molécules baisse par rapport à 2014, alors qu'il était en constante augmentation depuis 2008 (avec un accroissement important à partir de 2011). Il reste cependant élevé, au-dessus du niveau de 2013. Compte tenu du peu de recul en matière de suivi des flux de NPS, l'interprétation de ces données est actuellement délicate. Le marché semble se construire progressivement autour de molécules particulièrement présentes depuis plusieurs années. On observe une continuité des tendances sur le marché de détail (petites quantités destinées au consommateur final), avec par exemple une prédominance des cathinones, à travers la 3-MMC et la 4-MEC (voir T1.1.5). Du côté des cannabinoïdes de synthèse, les saisies et contrôles font apparaître une forte visibilité du 5F-AKB-48. La popularité de ce produit, amorcée en 2014, se confirme en 2015 sur les forums d'usagers.

À l'inverse, d'autres molécules qui, durant les deux dernières années, étaient très souvent observées ont perdu subitement en visibilité dans les saisies et contrôles, comme la 4-

fluoroamphétamine (4-FA : 90 saisies en 2013, 89 en 2014 et 12 en 2015) et la méthoxétamine (MXE : 34 en 2013, 35 en 2014 et 13 en 2015). L'explication réside peut-être pour la 4-FA dans la modification de l'offre en ligne des principaux sites de vente basés aux Pays-Bas et ciblant le marché francophone et pour la MXE dans son classement au niveau européen.

Tableau 1 : Quantités de drogues saisies (en kg) entre 2014 et 2016 et évolution 2015-2016 (en %)

Drogues saisies	2014	2015	2016	...	Evolution 2015-2016 (%)
Cannabis : résine	36 917	60 790	52 735		- 13
Cannabis : herbe	10 073	16 835	18 206		+ 8
Cannabis : pieds	158 592	153 895	126 389		- 18
Héroïne	990	818	1 080		+ 32
Cocaïne	6 876	10 869	8 532		- 21,5
Crack	19	14	8,3		- 43
Amphétamines	260	385	274		- 29
Ecstasy (comprimés)	940 389	1 325 305	1 236 649		- 6,6
LSD (buvards)	2 390	4 478	9447		+ 110
Kétamine	nd	nd	nd		nd

Source : OSIRIS (OCRTIS)

nd: non disponible

Tableau 2 : Évolution des prix médians de détail depuis 2000 (en euros)

	TREND*				OCRTIS**		
	2000	...	2014	2015	2014	2015	2016
Héroïne	59		42,5	40	35	35	35
Cocaïne	84		80	84	65	65	65
Ecstasy (comprimés)	15		9,7	10	8,5	10	10
Résine de cannabis	nd		7,3	7	6,5	7	7
Herbe de cannabis	nd		10,4	11	8,5	10	9
Amphétamines	15		15,5	13	nd	15	15
LSD (buvard)	8,5		10,3	10	nd	10	10

Source :

*: Baromètre semestriel « prix » de TREND (OFDT) pour l'héroïne, la cocaïne, le comprimé d'ecstasy, la résine et l'herbe de cannabis ; observations ethnographiques TREND pour les amphétamines et le LSD. Pour l'année 2014, les prix ont été calculés à partir des données issues de l'ethnographie et questionnaires bas seuil collectées dans le cadre du dispositif TREND.

** : Baromètre prix OCRTIS

nd : non disponible

T2.2 **Optional.** Please comment on the possible explanations of long term trends and short term trends in any other drug market data that you consider important.

Les données TREND permettent d'établir que si de la revente de cannabinoïdes de synthèse a été observée, elle se fait dans de petits cercles fermés au sein desquels les personnes recherchent spécifiquement ce type de produit. En dehors de ces rares cas, on assiste principalement à des tentatives locales de revente, qui ne semblent pas perdurer au-delà de quelques mois. À titre d'exemple, en 2016, la région de Metz a été touchée par un trafic local de cannabinoïdes de synthèse sous forme d'herbe, vendus comme des « blends ». C'est le second épisode remarquable de vente en rue de ces produits en France. Le premier avait eu lieu début 2015, également dans l'Est de la France. D'après la description des faits on peut considérer qu'il s'agit d'usage-revente à une échelle relativement importante, mais sans organisation criminelle en appui.

En 2016, la France a participé à l'opération européenne « Sasha », spécifiquement tournée vers les NPS. Dans ce cadre, avec la participation conjointe de la Direction nationale des renseignements et des enquêtes douanières (DNRED), d'Europol et de l'Office Européen de lutte anti-fraude (OLAF), 33 kg de NPS ont été saisis par les services douaniers français.

Le marché numérique sur le web de surface a vu une évolution importante se produire en 2016, peut-être en lien avec l'annonce du « Ban Blanket » au Royaume-Uni. Un fort turnover a pu être observé, ainsi que l'adoption des monnaies cryptées comme mode de paiement par la quasi-totalité des sites. Ceux qui se positionnent avec des pratiques du *DeepWeb*, c'est-à-dire en étant présents sur le web de surface mais sans pouvoir être référencés ou identifiés par un monitoring automatique, proposent une offre différente de ceux qui laissent visible leur catalogue de produits. Alors que les derniers tendent à n'offrir pratiquement que les molécules récemment créées, les premiers reviennent sur d'autres molécules plus anciennes, comme par exemple le 2C-B-Fly. Le Darkweb francophone semble se structurer davantage. Des systèmes de relais postaux ont été identifiés, ce qui semble indiquer que plusieurs personnes travaillent sous la même identité d'un vendeur. D'une manière générale, les produits illicites classiques semblent très présents sur le *Darkweb* (collectes SINTES). Le réseau TREND note également que les différents groupes focaux réalisés avec des agents d'application de la loi constatent voir de plus en plus régulièrement des produits classiques expédiés par courrier. Ce dynamisme pourrait expliquer la visibilité assez forte de produits comme le LSD ou la kétamine cette année. La seconde substance a été particulièrement saisie par les forces de l'ordre en 2016 (Voir 1.1.5).

T2.3 Please comment on the possible explanations of short- and/or long-term trends in the following drug law offences data: supply (if possible distinguish between trafficking, cultivation/production, wholesale, retail, and other supply offences) and possession/use
Examples: changes in law enforcement practices, government priorities, patterns of drug use, sources of drugs.

T2.4 **Optional.** Please comment on the possible explanations of long term trends and short term trends in any other drug related crime data that you consider important.

En matière de stupéfiants, la lutte contre la demande est une dimension importante de l'activité des forces de l'ordre. Ainsi, la plupart des personnes mises en cause sont des consommateurs, majoritairement de cannabis (à titre indicatif, le volume d'interpellations représente aujourd'hui moins de 4 % du nombre estimé des usagers actuels de cannabis). Entre 2010 et 2016, le nombre total de personnes mises en cause pour usage de stupéfiants en France (métropolitaine et outre-mer) est passé de près de 142 300 à 166 000. L'usage de stupéfiants fait partie des délits particulièrement sensibles à l'intensité du travail policier, puisqu'il constitue une infraction « révélée » par l'action des services de police. Ces

derniers peuvent donc avoir intérêt à cibler ces infractions d'usage, qui sont élucidées dès qu'elles sont constatées, permettant d'augmenter facilement le taux d'élucidation (Obradovic 2015).

T2.5 Please indicate notable trends or important developments in the organisation, coordination and implementation of drug supply reduction activities in your country over the past 5 years.

T3. New developments

The purpose of this section is to provide information on any notable or topical developments observed in drug market and crime **since your last report**. T1 is used to establish the baseline of the topic in your country. Please focus on any new developments here.

If information on recent notable developments have been included as part of the baseline information for your country, please make reference to that section here. It is not necessary to repeat the information.

Please structure your answers around the following questions.

T3.1 Please report on any notable new or topical developments observed in the drug market and crime in your country since your last report.

En 2015/2016, certaines villes partie prenante du dispositif TREND font état d'un développement particulier des violences liées notamment aux règlements de compte entre trafiquants sur les gros lieux de trafics. Ce phénomène ne touche plus seulement la ville de Marseille, laquelle connaît une recrudescence de règlements de compte liés aux trafics de drogues sans précédent depuis une vingtaine d'années. En 2015, des métropoles comme Lille et Rennes sont affectées par une certaine montée de la violence. Cela se manifeste notamment par la croissance des saisies d'armes de guerre dans le cadre d'affaires de stupéfiants ou de violences directes aux personnes (Cadet-Taïrou *et al.* 2016). Ces phénomènes aggravent les réticences des clients les plus insérés socialement à se rendre dans les lieux de vente traditionnels. Outre le développement des livraisons à domicile, les trafiquants dans certaines villes mettent en place des *Drive*. Les *Drive* sont des lieux en général adossés à une cité où les clients peuvent s'approvisionner sans quitter leurs véhicules. La transaction pour les usagers semble plus sécurisée et cela permet aux trafiquants de cités de garder leur clientèle. Autre phénomène observé, notamment à Toulouse, la tendance à déplacer purement le trafic en allant directement à la rencontre des clients directement dans le centre-ville en reprenant le deal de rue. Ainsi, certaines sorties de métro reliant les grandes artères de la ville sont repérées comme des points de vente tenus par des dealers en provenance des cités.

Autre phénomène marquant, l'implantation importante dans la région Rhône-Alpes de réseaux criminels d'origine albanaise spécialisés dans la revente d'héroïne. Cette situation trouverait son origine dans le déplacement de ces réseaux de la Suisse, où ils contrôlent le marché de l'héroïne depuis une trentaine d'années, en France. Il semble que les mesures prises par les forces de répression helvètes pour empêcher les usagers français de la région de s'approvisionner directement en Suisse aient provoqué ce passage de la frontière et une réorganisation directement en France (Tissot 2017). Cependant, il apparaît que les trafiquants n'en restent pas là et mènent une politique offensive d'implantation régionale (Lyon, Annecy, Chambéry, Annemasse, Villeurbanne, etc.) en élargissant l'offre d'héroïne à de nouveaux clients. Il se pourrait même que l'incrustation sur le marché français du crime organisé albanais concerne d'autres régions, notamment la Lorraine et la Bretagne.

L'année 2016 a vu se confirmer le rôle croissant de la Guyane dans l'approvisionnement de la France métropolitaine en cocaïne. Alors qu'en 2010, 3 % de la cocaïne saisie en France (soit 129 kg) provenait de ce département, en 2016 la proportion s'élève à 14 % (1160 kg/8532 kg). En six ans, les quantités saisies en provenance de Guyane ont été multipliées par près de 9. En outre, sur le territoire de la Guyane, entre 2011 et 2016, les interpellations de passeurs ont été multipliées par 4, passant de 88 en 2010 à 356 en 2016.

Il est à noter que le marché français n'est pas le seul visé. Le marché des Pays-Bas est concerné puisque plus du tiers des trafiquants interpellés sont de nationalité surinamienne et ou néerlandaise (données OCRTIS 2017). Les livraisons en provenance directe de la Guyane alimentent en général des petits réseaux d'expatriés présents dans des villes moyennes de métropole, ce qui contribue à la forte disponibilité du produit en France.

T4. Additional information

The purpose of this section is to provide additional information important to drug market and crime in your country that has not been provided elsewhere.

Please structure your answers around the following questions.

T4.1 Optional. Please describe any additional important sources of information, specific studies or data on drug market and crime. Where possible, please provide references and/or links.

Une étude, dite OSIRIS, a été lancée en 2016 par l'OFDT en partenariat avec l'OCRTIS et la MILAD afin de réaliser un état des lieux le plus complet possible des trafics d'héroïne. Un rapport devrait sortir en septembre 2017.

T4.2 Optional. Please describe any other important aspect of drug market and crime that has not been covered in the specific questions above. This may be additional information or new areas of specific importance for your country.

T5. Sources and methodology.

The purpose of this section is to collect sources and bibliography for the information provided above, including brief descriptions of studies and their methodology where appropriate.

Please structure your answers around the following questions.

T5.1 Please list notable sources for the information provided above.

Sources

Afsahi, K. and Chouvy, P.-A. (2015). Le haschich marocain, du kif aux hybrides. Drogues, enjeux internationaux. OFDT (8).

Ben Lakhdar, C., Lalam, N., Weinberger, D., Spilka, S. and Janssen, E. (2015). Estimation des marchés des drogues illicites en France : synthèse. Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice (INHESJ), Paris. Available: http://bdoc.ofdt.fr/doc_num.php?explnum_id=21396 [accessed 27/10/2017].

- Cadet-Taïrou, A. and Gandilhon, M. (2014). L'usage de sulfate de morphine par les usagers de drogues en France : tendances récentes (2012-2013). Note 2014-9 (10 juillet 2014) du dispositif TREND de l'OFDT à destination de l'ANSM [Morphine sulphate consumption by French drug users. Recent trends (2012-2013)]. OFDT, Saint-Denis.
- Cadet-Taïrou, A., Gandilhon, M., Martinez, M. and Néfau, T. (2015). Substances psychoactives en France : tendances récentes (2014-2015). Tendances. OFDT (105).
- Cadet-Taïrou, A., Gandilhon, M., Martinez, M., Néfau, T. and Milhet, M. (2016). Substances psychoactives, usagers et marchés : les tendances récentes (2015-2016) [Psychoactive substances, users and markets: recent trends (2015-2016)]. Tendances. OFDT (115).
- Gandilhon, M. (2014a). Les Antilles françaises (Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin) et la Guyane au coeur du trafic international de cocaïne. Note n°2014-9. OFDT, Saint-Denis.
- Gandilhon, M. (2014b). Les précurseurs chimiques, dimension méconnue du marché mondial des drogues illicites. Drogues, enjeux internationaux. OFDT (7).
- Gandilhon, M. and Cadet-Taïrou, A. (2015). Les usages de drogues en espace rural. Populations, marchés, réponse publique. Tendances. OFDT (104).
- Gandilhon, M. and Weinberger, D. (2016). Les Antilles françaises et la Guyane : sur les routes du trafic international de cocaïne [French Antilles and Guiana: on the international cocaine trafficking routes]. Drogues, enjeux internationaux [Drugs, international challenges]. OFDT (9).
- MILDECA (2016). Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Plan d'actions 2016-2017. Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, Paris. Available: <http://www.drogues.gouv.fr/la-mildeca/le-plan-gouvernemental/priorite-2013-2017> [accessed 27/10/2017].
- MILDT (2013). Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017. MILDT, Paris. Available: <http://www.drogues.gouv.fr/la-mildeca/le-plan-gouvernemental/priorite-2013-2017> [accessed 27/10/2017].
- Néfau, T., Martinez, M., Cadet-Taïrou, A., Gandilhon, M., Réseau Trend and Dispositif Sintes (2015). What is new on ecstasy in France? Shapes, rates and user perceptions. Poster presented at the Lisbon Addictions Conference. OFDT, Saint-Denis. Available: http://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/p_ecstasy_Lisbon2015.pdf [accessed 27/10/2017].
- Obradovic, I. (2015). Trente ans de réponse pénale à l'usage de stupéfiants. Tendances. OFDT (103).
- OFDT (2015). Drogues, chiffres clés (6e édition). OFDT, Saint-Denis. Available: <http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/publi/dce.html> [accessed 27/10/2017].
- Stambouli, H., El Bouri, A. and Bouayoun, T. (2016). Évolution de la teneur en Delta9-THC dans les saisies de résines de cannabis au Maroc de 2005 à 2014. Toxicologie Analytique et Clinique 28 (2) 146-152.

Tissot, N. (2017). Phénomènes émergents liés aux drogues en 2016. Tendances récentes sur le site de Lyon. Association ARIA - CAARUD RuptureS, Lyon.

Weinberger, D. (2011). Réseaux criminels et cannabis *indoor* en Europe : maintenant la France ? Drogues, enjeux internationaux. OFDT (4).

Weinberger, D. (2013). Le Venezuela : un épicode du trafic régional et mondial de cocaïne. Drogues, enjeux internationaux. OFDT (6).

Outre ces références bibliographiques, la principale source d'information est constituée par les données des services répressifs (police, douanes, gendarmerie), centralisées annuellement par l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS). Celui-ci indique notamment les quantités de drogues illicites saisies sur le territoire français, les prix, ainsi que des éléments de connaissance sur la structuration des réseaux de trafics. En outre, le dispositif TREND fournit des informations qualitatives sur les modes d'accès aux produits et sur le micro-traffic.

La vente par Internet de nouvelles substances psychoactives, classées ou non en France, donne lieu à des formes différentes de flux. Leur documentation demande la contribution de sources complémentaires d'informations. Le Service commun des laboratoires des douanes (SCL) et l'Institut national de la police scientifique (INPS) sont les principaux organismes qui collectent les informations sur le nombre de saisies, leurs quantités et l'identification des substances concernées.

Les analyses des saisies par les laboratoires des services répressifs constituent la source principale d'information sur la composition des produits illicites en France. L'OCRTIS synthétise toutes les données sur la composition des substances illicites saisies et analysées par l'ensemble des services répressifs (douanes, police et gendarmerie) au cours de l'année sur tout le territoire national. Il reprend les résultats d'analyse des saisies sans tenir compte du volume, à l'exception de la cocaïne, dont les saisies aéroportuaires sont distinguées des saisies de rue.

La substance psychoactive principale est dosée ; les autres substances, à part quelques cas, sont uniquement identifiées.

Les analyses issues des collectes auprès d'usagers de drogues dans le cadre du dispositif SINTES de l'OFDT complètent la connaissance de la composition des produits.

T5.2 Where studies or surveys have been used please list them and where appropriate describe the methodology?

Méthodologie

Données sur les prix

Deux dispositifs permettent de recueillir les prix de vente des produits illicites à l'unité :

- une enquête périodique de l'OCRTIS, à partir des données collectées dans 69 sites répartis sur le territoire de la France métropolitaine, qui relève les prix médians de semi-gros et de détail de certaines substances illicites (héroïne, cocaïne, cannabis, ecstasy) ;
- le réseau TREND, sur la base de questionnaires qualitatifs remplis par les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD) et les intervenants dans l'espace festif techno de chaque site du dispositif. Pour chaque substance considérée (illicite ou médicament détourné), le prix au détail ainsi qu'une estimation du prix le plus bas, du plus cher et du prix courant sont demandés. En 2011, la collecte des prix s'est enrichie, à la demande

de la MILDECA, d'un baromètre fondé sur un recueil semestriel (annuel depuis 2012) réalisé par 7 sites du dispositif TREND. Les substances illicites concernées sont le cannabis (herbe, résine), l'héroïne, la MDMA/ecstasy (comprimé, poudre, cristal) et la cocaïne, dont les prix sont recueillis dans l'espace urbain comme festif.

SINTES : Système d'identification national des toxiques et des substances

Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

Le dispositif SINTES repose sur la collecte d'échantillons de produits, illicites ou non, réalisée directement auprès des usagers de drogues. Les produits collectés sont envoyés à l'un des huit laboratoires d'analyse toxicologique travaillant en partenariat avec l'OFDT, qui en détermine la composition. Parallèlement, un questionnaire est soumis à l'utilisateur sur le contexte de consommation du produit et sur son prix d'achat. Cela permet de lier directement le prix et la pureté d'un produit donné. Ce dispositif comporte trois volets :

- Le volet *observation* propose un éclairage annuel sur la composition d'un produit illicite particulier. Le dispositif SINTES-observation s'appuie en grande partie sur le réseau national TREND.
- Le volet *veille* s'inscrit plus particulièrement dans le système d'alerte sanitaire. Son fonctionnement s'appuie aussi sur les sites du réseau TREND et extérieurs au réseau *via* des conventions. Les apports de ce volet sont l'identification de molécules circulant depuis peu et le renseignement ponctuel de la composition de certaines molécules à un moment précis et dans un endroit donné.
- Depuis 2010, le système SINTES s'est enrichi d'une veille internet sur les nouveaux produits de synthèse (NPS), afin de les documenter.

Dispositif TREND : Tendances récentes et nouvelles drogues

Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

L'objectif du dispositif TREND, mis en place en 1999, est d'apporter des éléments de connaissance sur les usages et les usagers de drogues illicites ainsi que sur les phénomènes émergents. Ces derniers recouvrent soit des phénomènes nouveaux soit des phénomènes existants mais non encore détectés par les systèmes en place.

Le dispositif s'appuie sur un ensemble de données, analysé par les 8 coordinations locales (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes et Toulouse) à l'origine de rapports de sites, puis faisant l'objet d'une mise en perspective au niveau national à partir :

- des outils qualitatifs de recueil continu en milieux urbain et festif, mis en œuvre par le réseau des coordinations locales, doté d'une stratégie commune de collecte et d'analyse de l'information ;
- des informations du dispositif SINTES, système d'observation basé sur l'étude de la composition toxicologique des produits illicites ;
- des enquêtes quantitatives récurrentes, en particulier auprès des usagers des CAARUD (ENa-CAARUD) ;
- des résultats de systèmes d'informations partenaires ;
- des investigations thématiques quantitatives et qualitatives destinées à approfondir un sujet.

Base nationale STUPS®

Institut national de police scientifique (INPS)

Créé en 1986, le Fichier national des drogues saisies (FNDS) s'est d'abord concentré sur les analyses d'héroïne ; dès 1990, les échantillons de cocaïne ont eux aussi été étudiés, avant que toutes les drogues soient incluses, au sein de la base STUPS® (Système de traitement uniformisé des produits stupéfiants), initiée en 1999.

Cinq laboratoires de la police scientifique (Lille, Paris, Lyon, Marseille, Toulouse) et l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale (IRCGN) enrichissent cette base des analyses qu'ils pratiquent, accompagnées de photos, de logos, etc. afin de rendre compte des produits qui circulent.